

Les habits de la servitude

Francis Back

Numéro 79, automne 2004

Une histoire à découvrir! Les Noirs au Québec

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/7188ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Back, F. (2004). Les habits de la servitude. *Cap-aux-Diamants*, (79), 20–24.

LES HABITS DE LA SERVITUDE

«Si l'on juge une personne par la richesse de ses habits,
on a lieu de dire en voyant les haillons de nos Nègres,
qu'ils sont de la dernière condition qui soit au monde.»

P. Dutertre, *Histoire générale
des Antilles*, 1640-1647.



■
Ce détail d'une gravure de Richard Short, représentant Québec en 1759, nous montre un jeune Noir se tenant respectueusement derrière un couple de bourgeois. Il s'agit de la première représentation connue d'un membre de la communauté noire dans l'iconographie québécoise. Notre illustration interprète son habillement.

Short semble le montrer coiffé d'un bonnet, d'une chemise à manchettes que recouvre un gilet, de bas et de souliers. Ses jambes sont couvertes de larges culottes appelées «candales». Ce vêtement d'origine sénégalaise sera adopté dans les Antilles par les esclaves et les boucaniers. (Archives de l'auteur).



PAR FRANCIS BACK

Le costume des esclaves nous révèle des aspects inattendus sur leurs conditions de vie. De 1766 à 1798, les journaux du Québec ont publié une trentaine de descriptions d'esclaves en fuite qui détaillent leur habillement. À ces descriptions, imprimées dans les journaux, s'ajoutent des documents d'archives qui nous renseignent sur leur apparence vestimentaire. En dressant un portrait de l'habillement porté par les esclaves des colonies voisines, nous verrons en quoi le costume des esclaves ayant vécu au Québec offre des points de similitude ou de divergence.

COUVRIR LA NUDITÉ

Dans un premier temps, les propriétaires d'esclaves semblent davantage motivés par des raisons d'ordre moral que par des motifs humanitaires en fournissant à leurs «nègres» quelque habillement. Quand, en 1555, André Thevet visite l'île d'Hispaniola, dans les Antilles, il y remarque de «belles femmes espagnoles et force nègres parmi eux avec accouplements de toile qu'on a accoutumé de leur faire porter».

En 1685, la France émet le *Code noir* qui balaie les pouvoirs et les devoirs des propriétaires d'esclaves. Ce règlement souhaite que les esclaves reçoivent deux habillements de toile annuellement ou qu'on leur remette l'équivalent de huit mètres de ce même textile.

Dans les faits, la plupart des propriétaires d'esclaves se contentent de fournir un seul habillement de toile une fois l'an, et encore... En 1728, les autorités de la Louisiane signa-

lent avoir reçu de France trop peu de «toile à nègre» et, en conséquence, environ un tiers des esclaves n'a pu être vêtu de neuf cette année-là. On profite de l'occasion pour réclamer l'envoi de sabotiers en Louisiane, car «les nègres usent trop rapidement leurs souliers de cuir».

LA HIÉRARCHIE DES APPARENCES

Au-delà de la question de vêtir la nudité au plus bas coût, celle du contrôle de l'apparence vestimentaire des esclaves se pose rapidement. Dans la société d'Ancien Régime, il est impérieux que le costume positionne le rang social d'un individu. Or, les esclaves occupent des fonctions de diverses importances et ils portent parfois des vêtements d'un certain luxe, ce qui choque les membres de la société blanche. Les autorités coloniales sévissent contre ce désordre des apparences.

La loi somptuaire adoptée à la Martinique, en 1720, illustre bien la manière par laquelle on entend encadrer l'apparence des «nègres». Ce texte de loi stipule que les esclaves destinés au travail de la terre ne devront être vêtus que de toile «grossière» et n'avoir «d'autres habillements sous peine de prison et de confiscation de leurs hardes». Cependant les esclaves qui servent à titre de «valets ou de servantes dans les maisons» pourront être vêtus d'une toile de meilleure qualité et même porter les «vieux habits de leurs maîtres». On leur permet également d'avoir des habits de livrée à la couleur de leurs propriétaires, mais on leur interdit de porter des coiffures ornées de dorures, de dentelles ou de bijoux.

En 1730, la Guadeloupe sévit également en termes crus contre les «nègres qui portent des habits de bourgeois et les négresses des toiles fines». Ces débordements vestimentaires encouragent notamment certaines femmes noires à «mépriser les Blanches» qui sont peu fortunées. Or, il est impérieux «de tenir ces sortes de gens», c'est-à-dire les Noirs, «dans leur état d'esclave». On propose de confisquer aux «négresses» les vêtements qui seront jugés trop luxueux afin qu'elles soient contraintes de satisfaire leur coquetterie «qu'en se prostituant ou en volant leur maître».

Dans un même état d'esprit, en 1735, la Caroline du Sud interdit le don de vêtements usagés de maîtres à esclaves afin d'éviter que des Noirs puissent se draper des riches atours de la bourgeoisie, même si ces derniers sont usés jusqu'à la corde.



LE «NÈGRE SPECTACLE»

Avoir des esclaves participe au prestige social de celui qui les possède. Pour accroître ce symbole d'aisance financière, certains maîtres les affublent d'habits flamboyants. Ainsi, George Washington, qualifié de «père de l'indépendance américaine», habillait ses esclaves de tricornes et d'habits de livrée blanc et rouge ornés de galons qui reprenaient ces deux couleurs. Encore au XIX^e siècle, l'opulente famille virginienne des Tyler aimait faire des croisières sur son navire dont l'équipage, composé d'esclaves, portait un rutilant uniforme bleu sur le collet duquel le monogramme des Tyler était brodé en fil d'argent.

Autant en Amérique il est de bon ton de s'entourer d'esclaves habillés comme des domestiques européens, autant en Europe on souhaite qu'ils portent des costumes exotiques. Au XVIII^e siècle, l'esclave sénégalaise Ourika raconte dans ses mémoires que sa maîtresse parisienne aimait la vêtir «à l'orientale» et que lors de bals on la déguisait en «Africaine» après avoir consulté des «livres de costumes». Mais le nec plus ultra d'un propriétaire d'esclave

Habit de livrée français, vers 1780-1800. Ce vêtement de laine rouge doublé de toile écrue est abondamment orné d'un galon dont le motif est constitué de croix de Saint-André qui alternent avec des couronnes. De tels habits de livrée étaient portés par les esclaves qui servaient à titre de domestiques auprès de riches propriétaires. Photographie Francis Back. (Collection privée).



■ *Dame de qualité à qui un jeune nègre porte la queue*, tel est le titre de cette gravure de mode française, datant de 1778. La description du costume de l'esclave ou du domestique de la dame se lit comme suit : «Son nègre est coiffé d'un bonnet à la mauresque orné de perles et de panaches, avec un collier d'argent (au cou) portant les armes de la Dame. Il est vêtu d'un habit et veste fond bleu orné d'un double galon d'argent très riche sur une veste courte fond couleur de feu aussi galonnée.» Cette gravure est un bel exemple des costumes fantasques dont on affublait les esclaves en Europe. On y ajoutait le port du collier d'argent cadencassé, un rappel très clair de leur condition servile. (Collection privée).

européen est d'être accompagné d'un «nègre» qui, outre son déguisement, porte au cou un collier d'argent gravé de ses armoiries. En 1764, les journaux londoniens annoncent que l'orfèvre Matthew Dyer offre à sa clientèle des «colliers cadencassés en argent pour nègres et pour chiens».

LES ESCLAVES QUÉBÉCOIS

Après avoir fait ce survol des relations complexes qui existent entre l'esclave et son habillement dans les colonies avoisinantes et dans la métropole, voyons de quelle manière les données québécoises s'inscrivent dans cette mouvance?

Plusieurs des points évoqués permettent de mettre en contexte les informations vestimentaires que nous possédons sur les esclaves ayant vécu et peiné au Québec. Autant l'esclave est privé de liberté, autant il n'a pas

de contrôle sur la manière dont son maître choisit de le vêtir. En somme, les habits de l'esclave sont le reflet de la considération que lui porte son propriétaire.

Très tôt, l'esclave est initié à un rituel de dépersonnalisation qui débute par sa vente en Afrique où il est marqué au fer chaud des initiales du négrier qui en fait l'acquisition. Tel est le cas pour l'esclave nommé Jean-Pierre, 13 ans, qui est vendu à Québec par le négociant Jean Corpron, en 1755, et dont on précise qu'il est «étampé» des lettres «C L».

On pourrait croire que l'incurie vestimentaire que nous notons dans les colonies voisines trouve un écho au Québec par la description de la mulâtresse Isabella, 15 ans, qui s'enfuit, le 20 août 1778, alors qu'elle n'avait «point de bas ni de souliers». Mais le fait qu'Isabella soit nu-pieds lors de sa fuite témoigne en fait d'une tentative d'évasion désespérée, car d'autres informations sur elle nous apprennent qu'elle possédait bon lot de vêtements dont une «coiffe à la mode».

Ainsi en est-il des autres descriptions d'esclaves que nous possédons. Loin d'être luxueux, leur habillement n'est cependant pas inférieur aux descriptions vestimentaires des apprentis ou des domestiques en fuite qui sont publiées dans les journaux du Québec à la même époque.

Joe, l'esclave noir de William Brown, imprimeur de la *Gazette de Québec*, nous livre bien involontairement un panorama de la garde-robe dont il dispose par quatre tentatives d'évasion qui se succèdent, de 1777 à 1778. Nous savons donc que Joe possède au moins un «casque de fourrure», à flamme de drap vert, un vieil habit, une veste et une culotte de drap bleu céleste, un habit et une veste de ratine gris-brun garnis de boutons jaunes, une veste noire de velours de Manchester et des culottes de cuir. À cela s'ajoutent des paires de bas de laine grise et «de fil», des mitasses rouge vin et des paires de mocassins. De plus, les livres de compte de William Brown nous apprennent que durant cette même période Joe a reçu quatre chemises, trois paires de bas et de mocassins, ainsi qu'une veste.

Un même sentiment de relative aisance vestimentaire se dégage de la description de Cash, une Noire appartenant au tailleur d'habits Hugh Ritchie de Québec. Cash se fait la belle, en 1779, en emportant avec elle «un fort gros paquet de ses propres hardes», dont une «mante de satin noir», des coiffes, des bonnets, des manchettes et des rubans, un corps baleiné et «six ou sept jupes». Ajoutons que Cash a de plus chapardé avant son

évasion «une quantité considérable de linge et autres bons effets qui ne sont pas à elle».

Peu nombreux et d'un coût d'achat important, les esclaves ayant abouti au Québec semblent donc correctement vêtus, ne serait-ce que pour faire face à notre climat : une condition essentielle pour les garder aptes au travail, éviter des soins médicaux qui sont à la charge de leurs propriétaires ou une mort précoce qui constituerait une perte sèche sur l'investissement.

L'HABIT DE L'EMPLOI

Tout comme dans les colonies voisines, on habille un esclave au Québec selon la tâche auquel on le destine.

Ainsi, dans les pages de la *Gazette de Québec*, du 23 février 1769, on offre en vente une «nègre» de 25 ans et un «nègre» de 23 ans «qui ont belle allure dans leurs habits de livrée», ce qui nous indique qu'ils sont aptes à servir comme domestiques dans une riche demeure. Dans un même esprit, le baron de la fourrure Simon Mac Tavish engage, en 1799, le «nègre libre» Samuel Luke à qui il fournira «un habit de livrée pour servir à sa table» et des vêtements de cocher pour conduire sa calèche. Ces mentions nous confirment que le fait d'être servi par un Noir portant un habit à ses couleurs est une coutume qui est également bien ancrée dans les mœurs de la bourgeoisie québécoise.

À l'opposé des «nègres de maison», qui occupent la fonction de domestiques, le rang des esclaves que l'on destine à des tâches manuelles se reflètent par leur habillement. Ainsi, Cato, qui semble agir comme homme à tout faire à l'auberge de Phillip Ruyter, à Phillipsburg, sur le lac Champlain, reçoit, dans les années 1806, une tuque et un capot en étoffe grise du pays, ce qui devait lui donner la tournure d'un «habitant» canadien. Quant à Ismaël, l'esclave du marchand montréalais John Turner, soit il navigue sur le fleuve ou il travaille comme débardeur dans le port car, lors de ses trois tentatives de fuite, allant de 1779 à 1788, on mentionne à chaque reprise des vêtements de marins, tels «une vareuse et des grandes culottes de toile» ou encore «un gilet bleu de matelot».

D'autres données québécoises nous permettent de dépasser l'apparence vestimentaire des esclaves pour deviner des personnalités et briser l'anonymat de ce «cheptel humain». Quand, en 1767, s'enfuit André, un esclave mulâtre propriété du tavernier Jacques Crofton, nous apprenons que cet homme du Maryland âgé de 23 ans est d'un caractère

■ Par trois descriptions qui accompagnent chacune de ses tentatives de fuite, nous apprenons qu'Ismaël, esclave du marchand montréalais John Turner, est né en Nouvelle-Angleterre, vers 1744-1748. Il sait lire l'anglais et parle un peu français. Ismaël mesure environ 5 pi 8 po et il a des épaules qualifiées de larges. Ses cheveux sont noirs, courts, épais et frisés. La peau de son visage se situe entre le «noir et le basané» et elle est «fort picotée». Ismaël a été marqué physiquement par la vie, car il a perdu plusieurs dents «du devant» ainsi que le quatrième doigt de sa main gauche. Sa jambe droite est également marquée par une cicatrice fraîche qui découle, dit-on, de la ruade d'un cheval. Mais on reconnaîtra avant tout Ismaël par son expression «remarquablement triste dans la figure», une rare mention québécoise sur l'usure psychologique qu'entraîne l'état de servitude. Ismaël semble avoir agi pour John Turner à titre de matelot ou de débardeur, car les descriptions de ses vêtements le relient chaque fois au monde maritime. Nous illustrons ici la description vestimentaire publiée dans la *Gazette de Québec* du 29 juillet 1779. Ismaël porte alors un chapeau rond peinturé de blanc, sans doute pour le rendre imperméable, une vareuse et un pantalon de toile, une chemise à carreaux, un gilet de flanelle blanche et, petite touche québécoise, des mocassins. (Illustration et copyright : Francis Back).



«vif et alerte» et qu'il parle «anglais et français et un peu hollandais et écossais». En outre, il est «remarquable pour se mettre proprement et pour porter un mouchoir autour de la tête». Cette mention est précieuse, car elle est un écho direct d'un art vestimentaire afro-américain qui se développe notamment dans les Antilles à la même époque. Ainsi, en 1789, le sieur de Wimpfen constate à Haïti que les mulâtresses portent «un mouchoir des Indes qu'elles nouent autour de la tête. Le parti qu'elles tirent de ce chiffon est incroyable et fait le désespoir des

Européennes qui veulent les imiter». Le portrait de François Malepart de Beaucourt représentant une esclave noire, peint à Montréal, en 1786, représente celle-ci coiffée d'un mouchoir, un autre témoignage que cette mode née sous les tropiques est parvenue jusqu'au Québec.

Certains esclaves se distinguent également par l'originalité de leur chevelure. Tel est le cas pour Lowcanes, 25 ans, dont nous apprenons, en 1775, qu'il joue très bien du violon et qu'il est «remarquable» par ses «longs cheveux liés derrière la tête». Pour sa part, Jack se distingue, en 1778, par le fait qu'il parle anglais «avec un accent de Guinée» et par un «toupet relevé, très noir, avec beaucoup de barbe». Or, en 1785, le chirurgien d'une compagnie négrière, Paul Erdman Isert, décrit le costume et la coiffure des Guinéens et il nous précise que s'il règne une grande fantaisie en ce qui a trait à la chevelure, seuls les jeunes guerriers portent la barbe au menton et qu'elle est généralement «de la longueur de trois doigts». Jack, avant de devenir un esclave au Québec, était donc un guerrier en Guinée.

Au Québec, le costume des esclaves est hétéroclite. On devine que leurs maîtres les habillent souvent de vêtements de seconde main, mais parfois on note du neuf. Un élément demeure constant; jamais on ne décèle un réel dénuement vestimentaire. Cela contraste avec des témoignages accablants provenant des sociétés esclavagistes situées plus au sud. Il reste à déterminer si cette spécificité québécoise est attribuable à notre climat, à la valeur monétaire importante d'un esclave ou si elle résulte d'un réel souci humanitaire de la part de leurs propriétaires. Une conclusion définitive ne pourrait venir que des principaux intéressés : les esclaves eux-mêmes. Or, leur point de vue ne trouve pas d'écho dans nos archives. ♦

Francis Back est illustrateur et spécialiste du costume ancien.
duba@aei.ca

Pour en savoir plus :

Comme tel, il n'existe pas de livres ou d'articles de fond sur le costume des esclaves en Amérique du Nord. Tout au plus, pouvons-nous recommander une étude ponctuelle réalisée par des chercheurs... australiens :

Shane White et Graham White, «*Slave Clothing and African-American Culture in the Eighteenth and Nineteenth Centuries*», *Past & Present*, n° 148, août 1995, p. 149-186.

■
Au mois de mars de l'année 1787, l'esclave Bett prend la fuite. La *Gazette de Québec* la décrit comme une «nègresse» de 18 ans de «médiocre stature» parlant anglais, français et allemand. On comprend le motif de la fuite de Bett par le fait qu'elle est «enceinte et proche de son terme». Or, tout ce qui naît du ventre d'une esclave devient esclave à son tour, un sort que Bett ne semble pas avoir souhaité pour son enfant. La courte description de ses vêtements mentionne qu'elle était coiffée d'une «câline» de coton brun nouée sous le menton par un ruban jaune, d'un mantelet et d'une jupe de «carisé» bleue, et que ses épaules étaient couvertes par un châle des Indes. (Illustration et copyright : Francis Back).

